

83 B 329

GENEFIMMO

Société Anonyme au capital de 392.339.800 euros
Siège Social : 29 Boulevard Haussmann - 75009 PARIS

326 259 629 R.C.S. PARIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 25 AVRIL 2001

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

27 SEP. 2001

N° de d

62647

L'an deux mille un, le vingt cinq avril, à onze heures, le Conseil d'Administration s'est réuni à la Tour LES MIROIRS - Bâtiment D – LA DEFENSE III – 92400 COURBEVOIE, sur convocation de son Président.

Sont présents à cette réunion :

- Monsieur Jean-François SAMMARCELLI, Président,
- Monsieur René de LAIGUE, Directeur Général et Administrateur, représenté par Monsieur Jean-François SAMMARCELLI en vertu des pouvoirs établis en date du 24 avril 2001,
- La SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII, Administrateur, représentée par Madame Cécile LE BON,
- Monsieur Jean STERN, Administrateur,
- La Société ERNST & YOUNG, Commissaire aux comptes titulaire,

Assistent également à la séance :

- Monsieur Guy PARMANTIER, Secrétaire Général de GENEFIMMO
- Monsieur Daniel DARMON et Monsieur Etienne DIVO, ses collaborateurs
- Madame Diony LEBOT
- Monsieur Bertrand DESCOURS

Sont absents et excusés :

- Monsieur Alain PY, Administrateur,
- Monsieur Pierre BABIN, Administrateur,
- La Société BARBIER FRINAULT & AUTRES, Commissaire aux Comptes titulaire.

Le secrétariat de la séance est assuré par Marie PLA – MADELRIEUX.

Monsieur Jean-François SAMMARCELLI, Président du Conseil d'Administration, constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption du procès verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 23 Janvier 2001,
- Présentation et approbation du rapport de gestion,
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000,
- Rapports réglementaires relatifs au contrôle interne,
- Conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Commentaires sur le dernier rapport de la Commission Bancaire,
- Evolution du dossier COPRIM et décisions à prendre
- Evolution du dossier des SCI Patrimoniale de Levallois (PLP) et Foncière Paris Ouest (FPO)
- Démission de Monsieur Jean-François SAMMARCELLI de ses fonctions d'Administrateur et de Président ; cooptation d'un nouvel Administrateur,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Démission de Monsieur René de LAIGUE de ses fonctions d'Administrateur et de Directeur Général ; cooptation d'un nouvel Administrateur,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- Communication aux actionnaires,
- Pouvoirs pour formalités.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 JANVIER 2001

Le procès verbal de la réunion du 23 Janvier 2001 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION

Le projet de rapport de gestion à présenter à l'Assemblée Générale des actionnaires est définitivement mis au point et approuvé par le Conseil.

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2000

Après avoir procédé à un exposé retraçant l'activité de la société en 2000, le Président a présenté et commenté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Après délibération, le Conseil d'Administration arrête définitivement les comptes de cet exercice et décide proposer à l'Assemblée Générale d'imputer le résultat bénéficiaire de la manière suivante :

. report à nouveau débiteur :.....	- 691 995 340,09 F (1)
. montant du résultat de l'exercice.....	+ 251.236.472,78 F

. report à nouveau après imputation de l'exercice.....	- 440 758 867,31 F

En conséquence, il ne sera distribué aucun dividende au titre de l'exercice 2000.

(1) Compte tenu de l'imputation d'une charge nette pour impôt différé de F 14.737.686,00 afférente à l'exercice 1999

RAPPORTS REGLEMENTAIRES RELATIFS AU CONTROLE INTERNE

Monsieur Jean-François SAMMARCELLI fait part au Conseil de l'activité et des résultats du contrôle interne au cours des 12 derniers mois. Il expose également les éléments essentiels et les enseignements principaux pouvant être dégagés des mesures de risques auxquels la société GENEFIMMO est exposée ainsi que l'analyse de la rentabilité des opérations de crédit effectuées.

Le Président procède ensuite à un résumé des rapports établis conformément aux dispositions des articles 42 et 43 du règlement n° 97-02 du CRBF relatif au contrôle interne des établissements de crédit et rappelle les conclusions desdits rapports. Après avoir examiné l'activité et les résultats du contrôle interne sur la base des informations qui lui ont été communiquées, le Conseil prend acte des contrôles et vérifications opérés de même que des conclusions des rapports susvisés.

AUTORISATION DE CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Le Président informe le Conseil, que dans le partenariat conclu entre la SOCIETE GENERALE, SOPHIA et les ASSURANCES GENERALES DE FRANCE, GENEFIMMO envisage de céder 40% de sa participation dans le capital de SOGEPROM à raison de:

- 30 % à la Société SOPHIA
- 10 % aux Assurances Générales de France

Le Président du Conseil précise que Monsieur Jean STERN et lui-même sont également Administrateurs de la Société SOPHIA, de telle sorte qu'une telle opération entre dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents, Monsieur Jean-François SAMMARCELLI et Monsieur Jean STERN n'ayant pas pris part au vote, conformément à la loi, autorise la convention susvisée aux conditions et selon les modalités qui lui ont été exposées.

COMMENTAIRES SUR LE DERNIER RAPPORT DE LA COMMISSION BANCAIRE

Le Président informe les membres du Conseil des principales dispositions contenues dans le rapport définitif établi par la Commission Bancaire en date du 15/03/2001.

Il précise que ce rapport s'inscrit dans le prolongement de l'Inspection menée par la Commission Bancaire pendant le 2ème semestre 2000, cette inspection étant réalisée dans le cadre du suivi de la mission d'inspection effectuée en 1998.

Le Président signale notamment que le rapport établi en mars 2001 indique que « GENEFIMMO a suivi l'essentiel des demandes effectuées par la Commission Bancaire » et ne formule que deux remarques, l'une relative aux relations entre le groupe SOCIETE GENERALE et sa participation dans le groupe de promotion COPRIM, la seconde concernant les participations de GENEFIMMO dans la SCI Patrimoniale de Levallois et la SCI Foncière Paris Ouest.

EVOLUTION DU DOSSIER COPRIM ET DECISIONS A PRENDRE

Le Président rappelle les conditions dans lesquelles GENEFIMMO a été amenée à prendre une participation dans la SA COPRIM et la politique qui a été menée à l'égard de cette société. Il informe les membres du conseil que GENEFIMMO est en train de renforcer sa participation dans cette société dans le seul but de permettre la cession à des tiers, sous bref délai, de l'intégralité de la participation dont GENEFIMMO dispose ou disposera.

EVOLUTION DU DOSSIER DES SCI PATRIMONIALE DE LEVALLOIS et FONCIERE PARIS OUEST

Le Président informe les membres du Conseil des conditions dans lesquelles se déroule la commercialisation des immeubles portés par ces deux sociétés. Il leur donne également des indications sur l'impact que ces cessions devraient avoir pour GENEFIMMO.

DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-FRANCOIS SAMMARCELLI DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR ET DE PRESIDENT - COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président présente sa démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président, et constate que, de ce fait, un siège d'Administrateur est devenu vacant.

Le Conseil accepte cette démission et remercie Monsieur Jean-François SAMMARCELLI pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Le nombre d'Administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il propose au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Jean-François SAMMARCELLI, et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale :

Madame Diony LEBOT, demeurant 4, rue François Laubeuf 78400 CHATOU,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2003.

Madame Diony LEBOT est admise en séance, elle déclare accepter ces fonctions d'Administrateur et remercie le Conseil.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Monsieur Jean-François SAMARCELLI propose que le poste de Président devenu vacant à la suite de sa démission soit confié à Madame Diony LEBOT qui, venant d'être cooptée, est membre du Conseil. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, Madame Diony LEBOT est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et, ce, pour une durée égale à celle de son mandat d'Administrateur.

Elle peut en outre déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Madame Diony LEBOT déclare accepter ces fonctions de Président, remercie ses collègues pour les marques d'estime qui lui sont témoignées, et affirme qu'aucune disposition ni qu'aucune mesure ne font obstacle à ce qu'elle exerce la Présidence.

Le Conseil se poursuit sous la Présidence de Madame Diony LEBOT.

DEMISSION DE MONSIEUR RENE DE LAIGUE DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR ET DE DIRECTEUR GENERAL – COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Monsieur René de LAIGUE présente sa démission de ses fonctions d'Administrateur et de Directeur Général, et constate que, de ce fait, un siège d'Administrateur est devenu vacant.

Le Conseil accepte cette démission et remercie Monsieur René de LAIGUE pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Le nombre d'Administrateurs encore en fonction restant égal au minimum légal, le Président propose au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur René LAIGUE, et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale :

Monsieur Bertrand DESCOURS, demeurant 27, rue Dombasle 75015 PARIS,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2004.

Monsieur Bertrand DESCOURS, est admis en séance, il déclare accepter ces fonctions d'Administrateur et remercie le Conseil.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Madame Diony LEBOT propose au Conseil que le poste de Directeur Général soit confié à Monsieur Bertrand DESCOURS.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Bertrand DESCOURS, en qualité de Directeur Général, pour la plus courte des deux durées suivantes : soit celle du mandat du Président, soit celle de son propre mandat d'Administrateur.

Dans le cas où Madame Diony LEBOT viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de Président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Bertrand DESCOURS conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président, à moins que le Conseil ne décide la cessation immédiate de ses fonctions ou au contraire leur continuation sur proposition du nouveau Président.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Bertrand DESCOURS déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, Monsieur Bertrand DESCOURS, Directeur Général, est investi des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société, tant sur le plan interne que vis-à-vis des tiers.

CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale le 29 mai 2001 dans les locaux de la SOCIETE GENERALE, Immeuble LES MIROIRS, bâtiment D, La Défense III COURBEVOIE (92 400), à 11h00.

Cette Assemblée se réunira sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Ratification de la nomination de Madame Diony LEBOT aux fonctions d'Administrateur,
- Ratification de la nomination de Monsieur Bertrand DESCOURS aux fonctions d'Administrateur,
- Renouvellement des mandats de commissaires aux comptes, le Cabinet ERNST & YOUNG Commissaire aux Comptes titulaire, et Monsieur GALET, Commissaire aux Comptes suppléant,
- Fixation des jetons de présence,
- Pouvoirs pour formalités

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit à communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine Assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

POUVOIRS POUR FORMALITES

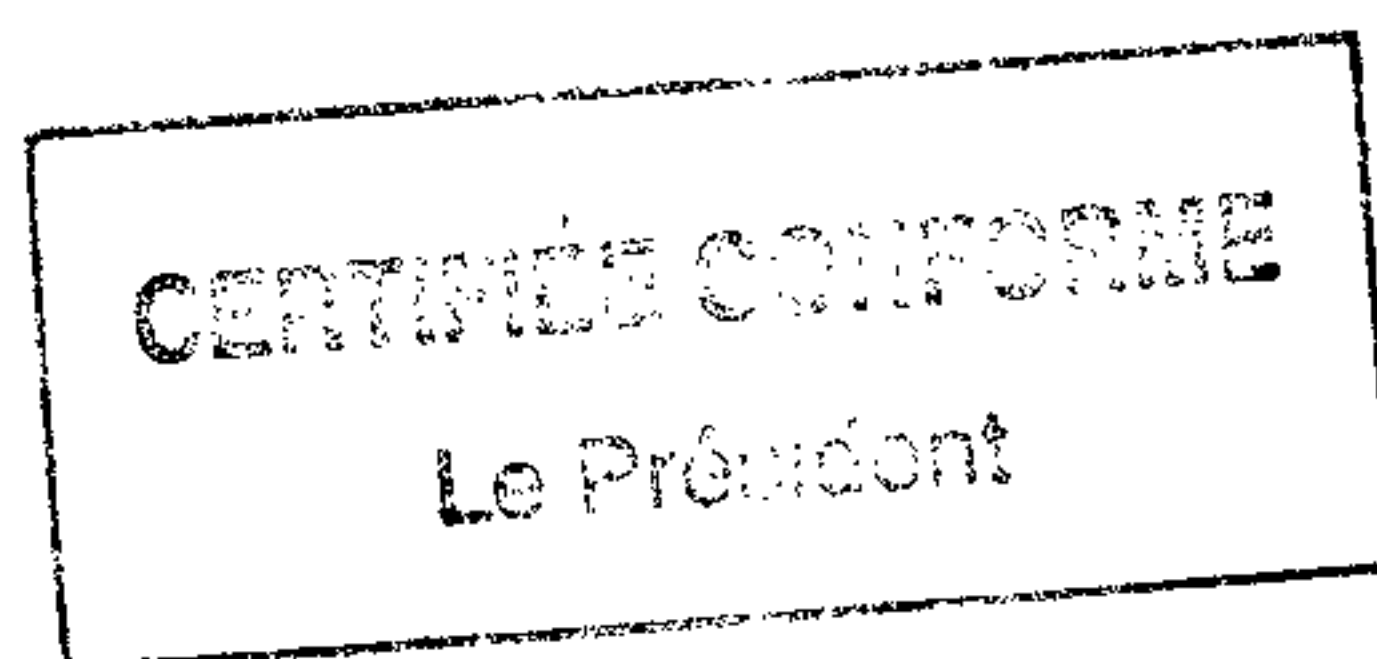
Le Conseil confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président

Un Administrateur



A handwritten signature in black ink, appearing to be "N. L." or similar, written in a cursive style.

SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII

SOCIETE ANONYME - CAPITAL : 11.396.000 Euros
SIEGE SOCIAL A PARIS 75009 - 29 boulevard HAUSSMANN
784 389 389 RCS PARIS

Adresser la correspondance à :

Société de la Rue EDOUARD VII
Société Générale - RSRH/CIM/PAT/FIL
92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Monsieur le Président de
la Société GENEFIMMO
29, boulevard HAUSSMANN
75009 PARIS

Paris, le 23 Avril 2001

Monsieur le Président,

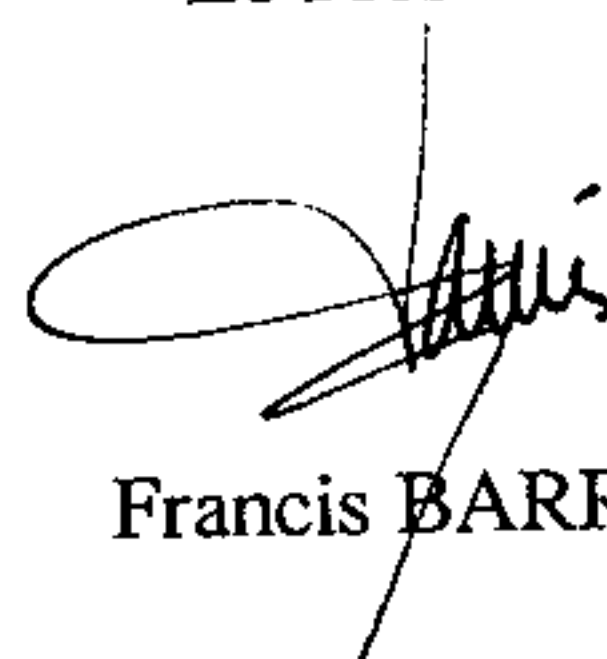
J'ai l'honneur de vous informer que, dans le cadre des dispositions de l'article 91 de la loi du 24 juillet 1966 et des textes subséquents, j'ai désigné, à compter de ce jour, pour représentant permanent de la SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII au Conseil d'Administration de votre Société, Madame Cécile LE-BON, née le 2 Août 1966 à PAIMPOL (22500), demeurant 16, rue du Parc de Noailles – 78100 SAINT GERMAIN-EN-LAYE , en remplacement de Monsieur André Marc PRUDENT.

Ce mandat est conféré pour la durée du mandat d'Administrateur de la SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII.

Au cas où le mandat de notre représentant permanent prendrait fin par le décès de celui-ci ou autrement, je vous le notifierai en même temps que le nom de notre nouveau représentant, conformément à l'article 78 du décret du 23 mars 1967.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président



Francis BARRIER